



CONCOURS DE PLAIDOIRIE SUR LES DROITS HUMAINS
REGLEMENT DU CONCOURS - PHASE DE LA PRESELECTION ECRITE
3ème édition 2017/2018

Article 1. Le Concours de plaidoirie sur les droits humains est ouvert aux étudiant-e-s finissant-e-s en droit, sans condition d'âge.

Article 2. La catégorie d'étudiant-efinissant-e recouvre les étudiants ayant réalisé au moins trois (3) années dans une Faculté de droit de l'une des Universités de la République d'Haïti. Les étudiant-e-s ayant soutenu leur mémoire et obtenu leur diplôme depuis moins d'un an sont acceptés, à l'exclusion de ceux déjà inscrits à l'école du Barreau/ou ayant déjà prêté serment à titre d'avocat stagiaire.

Article 3. Les étudiant-e-s ayant participé aux précédentes éditions du Concours ont le droit de concourir à nouveau, à l'exclusion des étudiant-e-s ayant participé aux finales des joutes oratoires (demi-finalistes, finalistes et lauréat).

Article 4. Le Concours se déroule en deux phases : la présélection écrite et les joutes oratoires.

Article 5. Pour candidater à la présélection écrite, les étudiant-e-s doivent faire parvenir avant le 20 décembre 2017, 19H, par mail à l'adresse contact@bdhhaiti.org, les trois documents suivants :

1. **Le formulaire de candidature** dûment rempli (téléchargeable sur www.bdhhaiti.org)
2. **La contribution écrite** sur le thème et selon les conditions mentionnées aux articles suivants.
3. **Le document justifiant de la qualité** du/ de la candidat-e tel qu'indiqué aux articles suivants.

Article 6. Les candidat-e-s doivent joindre à leur dossier un document attestant de leur qualité d'étudiant-e-s finissant-e-s en droit. Ce document peut être suivant le cas :

- ✓ Une attestation de réussite de la troisième année de droit
- ✓ Une attestation d'inscription en quatrième année de droit
- ✓ Une attestation de réussite de la quatrième année de droit
- ✓ Un diplôme de licence en droit décerné depuis moins d'un an

Article 7. Tout dossier incomplet ou envoyé hors délai ne sera pas considéré.

Article 8. Suite à l'envoi par mail de leur dossier, les candidat-e-s reçoivent un accusé de réception. Les résultats de la présélection sont communiqués au plus tard le 4 janvier 2018 par courriel électronique et sur le site www.bdhhaiti.org.

Article 9. Le thème de la présélection écrite pour la 3ème édition 2017/2018 s'intitule :

"La responsabilité de l'Etat face aux décès en prison"

Article 10. Les candidat-e-s doivent rédiger un texte sous format word ou pdf, taille 12, de 3 pages maximum. Tout dépassement représentera un facteur défavorable.

Article 11. Les textes sont sélectionnés par un jury sur la base de la qualité de l'argumentation, la connaissance du droit, la pertinence du texte et l'engagement en faveur des droits humains.

Article 12. Les étudiant-e-s présélectionné-e-s sont invité-e-s à participer aux joutes oratoires qui se tiendront durant les mois de janvier et février 2018 à Port-au-Prince. Cette seconde phase du concours fait l'objet d'un règlement distinct.

Fait le 20 Novembre 2017, à Port-au-Prince

